

Convention Simplifiée de Formation N° 13973643

Entre les soussignés :

◆ **CONCEPT SECURITE FORMATION**

1 bis rue Guy de Maupassant - ZA L Agavon - Le Mirabeau 2
13 170 Les Pennes Mirabeau
Numéro de Déclaration d'Activité : 93 13 12982 13 enregistré
auprès du Préfet de Région PACA
SIRET : 49438399500037

◆ **LIP AUBAGNE ITN**

Agence Aubagne Parc tertiaire LE VERDUN
13400 AUBAGNE

SIRET : 98132384300061

Représenté par : **Mme JULLIEN Mélinda**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

CONCEPT SECURITE FORMATION organise l'action de formation suivante :

N° session : A2600LA

- Intitulé** : **Sauveteur secouriste du travail + module oxygénothérapie**
- Objectifs** : - Etre capable de participer à la prévention dans l'entreprise, d'aider à la conception ou à la mise à jour du document unique
- Connaître les gestes élémentaires de secours.
- Moyens, méthodes** : Formation action, Heuristique, démonstrative, participative.
- Modalités Evaluation** : Evaluation lors d'une mise en situation puis avec un support de mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.
- Format Formation** : Présentiel
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 14 heures réparties sur 2 journées du 12 au 13 mai 2026
- Lieu** : CONCEPT SECURITE FORMATION - Les Pennes Mirabeau - 1 bis rue Guy de Maupassant - 13170 LES PENNES MIRABEAU - Tél : 04.42.79.55.32 -
- Participant(s)** : LOUKOVETS Maksym
- Je m'engage à transmettre la convocation ainsi que le programme de formation à nos salariés.
- Formateur(s)** : BENJAMIN MATTERA
- Matériel** : - **Une salle adaptée**
à cocher - **Un vidéo projecteur**
- **Des chaises et des tables en nombre suffisant**
- **avez-vous des stagiaires avec des besoins spécifiques ?**
(handicap moteur, visuel, cognitif dys, auditif, cognitif autisme, mental)
- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Oui ☐ Non

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP AUBAGNE ITN	1	195.00 €	0.00 €	195.00 €
Total HT :					195.00 €
TVA :			0.00 €	TOTAL TTC :	195.00 €

Conditions de Paiement : LIP AUBAGNE ITN - AUBAGNE : Règlement à réception de facture

Récapitulatif des taux horaires par financement :

Nom Participant	Financier	Session	Nb Heures	Tx Horaire	Total HT
LOUKOVETS Maksym	LIP INTERIM	A2600LA	14	13.93 €	195.00 €

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à CONCEPT SECURITE FORMATION après signature.

CONCEPT SECURITE FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de report ou annulation par l'entreprise à moins de 40 jours francs avant le début de la formation, l'organisme conservera à titre de dédommagement pour les frais engagés, 30 % du prix ; A moins de 20 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100%.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention pour toute modification à moins de 3 jours avant la date de début.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Aix-en-Provence sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Les Pennes Mirabeau, le 6 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour LIP AUBAGNE ITN

Pour CONCEPT SECURITE FORMATION

Elsa Dos Santos

Assistante commerciale et qualité

